

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 73 (1937)
Heft: 30

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 18.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ÉDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE :

PARTIE CORPORATIVE : S. P. R. : *Voyage à Paris.* — VAUD : *Places au concours.* — *Retraite féminine forcée ou anticipée.* — *Travaux manuels.* — NEUCHÂTEL : *Fonds scolaire.* — **INFORMATIONS :** *L'école suisse de Milan en danger.* — *Ecoles italiennes à l'étranger.* — *Chez nos voisins.*

PARTIE PÉDAGOGIQUE : G. W. d'après E. A. GESSLER : *L'armement des Suisses au temps des guerres d'Italie.* — J. S. : *De l'École à la Vie.* — AD. FERRIÈRE : *L'École d'Humanité.* — JEAN SIMONET : *Les sciences naturelles à la montagne.* — LECTURE LITTÉRAIRE.

PARTIE CORPORATIVE

S. P. R.

VOYAGE A PARIS

Ce voyage fut placé, comme il convenait pour des instituteurs romands — et se rendant à Paris —, sous le signe de la plus grande liberté. Pas de carnet de route minutieusement établi, de visites organisées ; tout en ayant le sentiment confortable de faire partie d'un groupe de collègues, chacun put disposer de ses cinq jours au gré de ses goûts : flâneries à travers Paris, visites de musées, de l'Exposition — ce monde —, participation au Congrès international de l'enseignement primaire et de l'éducation populaire.

Une seule ombre au tableau : l'agence de voyage, méusant de cette liberté largement accordée, prit celle de nous loger dans des arrondissements différents. Eloignement qui nous empêcha de nous réunir aussi souvent que nous l'aurions voulu, et imposa à notre secrétaire, organisateur dévoué et soucieux du voyage, de longues randonnées du 9^e au 2^e, afin de s'assurer que tout allait bien et que chacun et... chacune étaient satisfaits !

A part cela — et le premier moment de désarroi passé — chacun tira le meilleur parti de la situation et tous les participants furent enchantés de leur séjour. Vaudois, Neuchâtelois, Genevois firent bonne connaissance ; des groupes se formèrent, liés par des goûts communs ; on courut les pavillons de l'Exposition, on alla visiter la « Normandie » au Havre, on fit la tournée des « grands magasins » ou de « Paris la nuit ». Les amateurs d'art passèrent des heures enchantées à l'exposition rétrospective des chefs-d'œuvre de l'art français, exposition unique, réunissant des tableaux venant de tous les musées du monde et de collections privées, et nous offrant les plus parfaites expressions de l'art français, depuis les primitifs jusqu'aux modernes.

On se retrouvait au Pavillon suisse. Légère émotion de se sentir « chez nous » dans ce pavillon clair, aux murs décorés de sapins,

de retrouver les « visages » du pays, joues rondes sous les coiffes de dentelles, barbes d'armailles, ou forêts et glaciers formant un majestueux fond de salle. Des jodleurs lançaient leurs « youdzes », à peine étonnés de chanter sur les bords de la Seine ! Et nous avons senti se renforcer le lien qui nous unissait, instituteurs du pays romand.

Enfin un souper — pardon ! à Paris, nous dînions ! — nous réunit, un soir, à l'hôtel Bachaumont.

Ceux qui ont suivi les séances du Congrès international de l'enseignement ont eu le privilège d'entendre des communications fort intéressantes, et quelques-unes dans cette belle langue française, souple et claire, qui semble couler si simplement. Il fallait, hélas ! choisir dans cette abondance de causeries sur des sujets variés, mais tous d'un vif intérêt : la philosophie de l'enseignement, ses méthodes, l'éducation physique et l'éducation esthétique, l'éducation nationale et la coopération internationale, la formation du personnel enseignant, l'éducation populaire post-scolaire, etc. Des problèmes ont été posés, des solutions ont été proposées, confrontées, et, comme on l'a fait remarquer dans la magnifique séance de clôture à la Sorbonne, ce Congrès, le premier de ce genre, a jeté les bases d'une coopération féconde entre éducateurs de tous les pays. Une volonté unanime de se mieux comprendre, pour mieux servir les jeunes, l'avenir du monde, s'est exprimée durant cette semaine de travail en commun.

Le jeudi, nos collègues, M. Bœsch, président du Schw. Lehrerverein, M. Max Meier, recteur de gymnase, à Bâle, et M. G. Willemin, notre président de la S. P. R., ont très clairement exposé notre constitution fédérative, l'autonomie laissée aux cantons, et même aux communes, en matière d'enseignement. Ils ont dit les efforts faits dans certains de nos cantons pour développer l'éducation post-scolaire, et les principes de notre école populaire genevoise : la laïcité, qui n'est pas seulement la neutralité de l'école en matière confessionnelle, mais qui doit élever les esprits vers la tolérance et la compréhension des idées différentes, et le souci de développer le sens de la responsabilité et de la liberté individuelles chez nos enfants, conditions indispensables de la démocratie.

En résumé, beau et enrichissant voyage, qui laisse à tous un lumineux souvenir. Un merci chaleureux à M. Ch. Duchemin, notre secrétaire, qui assumait toute la responsabilité et les soucis de l'organisation parfois difficile de ce voyage, et se dépensa pour que chaque participant en retirât le maximum d'agrément. J. B.

VAUD

PLACES AU CONCOURS

Premier : instituteur ; *Novalles* : institutrice (20 août). — *Chesalles sur Oron* : instituteur ; *Romanel sur Lausanne* : semi-écolier (24 août). — *Châtelard-Montreux* : instituteur et institu-

trice ; *Penthéraz* : semi-enfantine ; *Chexbres* : semi-enfantine ; *St-Saphorin-Lavaux* : maîtresse travaux à l'aiguille (27 août).

RETRAITE FÉMININE FORCÉE OU ANTICIPÉE

Lors de la discussion sur le projet de loi concernant l'institutrice qui se marie, la Commission législative a émis les vœux que les institutrices mariées dont la situation financière le permet résilient leurs fonctions, et que les 33 institutrices — cette fois sans distinction d'état civil — ayant droit à la retraite, la prennent au plus tôt pour faire place à des jeunes dans l'attente.

Le chômage sévit dans le corps enseignant masculin, mais heureusement pas du côté féminin, du moins pas comme on pourrait le croire. Attendons quelques mois et ces jeunes brevetées auront du travail ; c'est du moins ce qui s'est passé pour les régentes toutes ces dernières années ; le renouvellement s'opère avec une régularité remarquable, et le nombre des admissions à l'Ecole normale varie à peine de deux unités en plus ou en moins d'un printemps à l'autre. Donc, comme il n'y a pas péril en la demeure, nous ne voyons pas pourquoi il faut forcer des cinquantenaires à quitter leurs fonctions, « si la plupart d'entre elles ne s'y décident pas immédiatement après leurs 30 ans, c'est que plusieurs ont charge d'âmes et ne travaillent pas uniquement pour elles : l'abandon de leur poste signifierait l'abandon par elles des protégés de leur parenté à qui elles viennent en aide. Non, n'insistons pas sur ce point-là ; puisque le chômage féminin n'existe pas au delà des quelques mois de renouvellement estival, laissons ces travailleuses terminer leur tâche comme il leur convient : « cultiver leur jardin et en cueillir les fleurs pour les autres. »

Passons maintenant à l'examen de cet autre vœu : la démission immédiate de l'institutrice mariée dont la situation financière le permet. « Situation matérielle suffisante », voilà trois mots qui en suggèrent beaucoup d'autres ; si tous les messieurs, dames, demoiselles de n'importe quelle profession démissionnaient ou simplement cessaient de travailler parce qu'ils ont « assez » pour vivre, il n'y aurait pas « assez » de chômeurs et de chômeuses pour les remplacer. Mais il s'agit en l'occurrence seulement d'institutrices ; nul ne parle de condamner à l'inaction les messieurs fortunés dont le poste pourrait être attribué à un des nombreux jeunes gens qui attendent, un brevet ou une licence en poche. La loi inique du Valais ne laissant à la régente mariée que les 2001 francs gagnés par son mari est un bel exemple de ce que peut inventer le législateur protecteur du foyer honnête qu'elle a fondé.

Mais pour en rester à notre institutrice qui se déciderait à démissionner, admettons après 20-25 ans d'enseignement pour laisser sa place à des forces plus jeunes — les raisons qui l'y pousseraient n'étant pas nécessairement d'ordre financier — il faudrait alors que

loyalement on lui accorde sa retraite anticipée au prorata de ses années de service, en tenant compte de la table de survie qui sauvegarde les intérêts de la caisse.

Si la démissionnaire volontaire était assimilée pour la sécurité de son avenir à celle dont la classe se ferme — cas qui relève de la Commission consultative des Retraites — nous saluerions ce vœu en l'appuyant ; mais si on ne lui rend, selon l'article 20, lettre d) que le 75 % de ses retenues sans intérêts, les versements annuels de l'Etat pendant ses années de services restant acquis automatiquement à la Caisse sans aucun bénéfice pour l'institutrice, alors nous nous refusons à comprendre : les services rendus et le bon vouloir de celle qui quitte volontairement « pour laisser sa place à une autre » sont deux raisons bien suffisantes pour qu'on lui assure une retraite calculée sur les bases précises des tables d'actuaire.

Evidemment cette question ainsi posée ne concerne que des femmes ; voilà pourquoi d'aucuns penseront qu'il est oiseux de la soulever. Et pourtant l'équité et le bon sens — deux qualités heureusement vaudoises — nous disent que, dans ce domaine comme dans tous les autres, il faut être deux pour tomber d'accord : celui ou celle qui propose, celle ou celui dont on... dispose. L. Cz.

TRAVAUX MANUELS ET ÉCOLE ACTIVE

Votre correspondante n'ayant pu, pour raisons majeures, prendre une part active aux *Cours* de Vevey, ni même faire une petite visite à l'exposition de clôture, il ne lui appartient pas de parler en court ou en long de ce qu'elle n'a pas vu. Un compte rendu technique paraîtra du reste certainement dans l'*Educateur*.

Mais sur le vu des journaux et les récits de quelques participants, il est permis de dire que ces cours ont remporté un grand succès. M. Hurlimann, directeur, s'y est dévoué corps et âme, organisant, allant, venant, pensant à tout, c'est-à-dire non seulement au travail, mais aux « récréations » : soirées et excursions diverses dans les environs.

Les entreprises de transport régionales ont consenti des tarifs réduits, la S. P. R. et la S. P. V. ont subsidié une promenade sur le Léman, tout un monde bienveillant s'est ingénié à rendre agréable aux maîtres redevenus élèves leur court séjour à Vevey.

Merci à tous ceux qui ont travaillé ainsi joyeusement pour le bien de notre école. L. Cz.

NEUCHÂTEL

FONDS SCOLAIRE

Le nouveau comité du Fonds scolaire élu pour la période 1937-1941 s'est réuni, pour la première fois, le 15 juillet. Il est composé comme suit :

Président : M. Antoine Borel, chef du département de l'instruction publique.

Représentants de l'Etat : MM. Paul Baillod et Gilbert Payot, avocats, à Neuchâtel.

Représentants des assurés : Mlles Louise Aegler (Neuchâtel), Bluette Matthey (St-Aubin), Suzanne Perret (Fleurier), Irène Evard (Fontainemelon), Nicette Giroud (Le Locle), Rosine Inauen (La Chaux-de-Fonds).

MM. J.-Ed. Matthey (Neuchâtel), J.-H. Perrenoud (Corcelles), Gaston Delay (Couvét), Alphonse Cuhe (Dombresson), Fritz Jung (Le Locle), Willy Jeanneret (La Chaux-de-Fonds).

En application de l'art. 12 de la nouvelle loi du 15 avril 1937 qui régit le Fonds, le Comité a constitué son bureau comme suit :

Président : M. Antoine Borel. *Vice-président* : J.-Ed. Matthey. *Secrétaire* : Jules Decreuze. *Assesseurs* : Mlles Louise Aegler, Bluette Matthey et M. Gilbert Payot.

Au vu des certificats requis, deux assurés sont mis au bénéfice de la pension d'invalidité correspondant à leurs années de service.

Après un laborieux examen, le Comité règle la situation de deux pensionnaires tombant sous le coup de l'art. 22. Deux autres cas sont laissés en suspens en raison de l'insuffisance des renseignements y relatifs. Le bureau est chargé de compléter les informations reçues. Rappelons que l'article en cause vise la suspension ou la réduction de la pension dans les cas spéciaux.

Diverses modalités d'application sont adoptées. Le Comité décide ensuite de faire établir par l'expert, M. O.-F. Schmidt, un bilan technique de départ qui permettra d'établir la situation du Fonds sur la base des nouvelles dispositions. Depuis l'établissement du bilan qui figure dans le rapport du Conseil d'Etat de novembre 1936, diverses modifications apportées au projet de loi primitif ainsi que les fluctuations du portefeuille nécessitent la reprise de tous les postes du bilan provisoire de 1936. Opération coûteuse, certes, mais qui montrera si les mesures de redressement ont été suffisantes. Nous éviterons ainsi de marcher au devant de l'inconnu, comme ce fut le cas après la réorganisation de 1920.

D'un autre côté, le Comité priera le Conseil d'Etat d'autoriser la Caisse cantonale d'assurances populaires à faire les études nécessaires en vue de la réassurance d'une partie des prestations du Fonds. Cette réassurance serait une garantie et mettrait les bénéficiaires à l'abri de toute baisse du chiffre de leurs prestations, exactement comme c'est le cas pour un assuré quelconque auprès de l'établissement susnommé qui paie régulièrement ses primes.

Le Comité s'est encore occupé de placements de fonds. Dans l'état actuel du marché financier, il donnerait la préférence aux

prêts hypothécaires. Nous rappelons que ces prêts sont faits toujours en premier rang et à un taux inférieur à celui de notre banque cantonale.

J.-Ed. M.

INFORMATIONS L'ÉCOLE SUISSE DE MILAN EN DANGER

La *Schw. Lehrerzeitung* du 24 juillet lance un vibrant cri d'alarme en faveur de l'École suisse de Milan en danger.

Pour les 350 à 400 mille Suisses à l'étranger, il n'existe plus qu'une douzaine d'écoles : 9 en Italie (Milan, Gênes, Ponte San Pietro près de Bergame, Naples, San Remo, Catagne, Florence — réunie à l'école allemande —, Luino et Domo d'Ossola — toutes deux soutenues par les C. F. F.), 2 en Egypte (Alexandrie et le Caire), 1 en Espagne (Barcelone, actuellement fermée). Le nombre des écoliers de nationalité suisse est tombé au-dessous de 2000 et le personnel enseignant à moins de 50. La Confédération leur verse chaque année une subvention de 20 000 fr., les cantons et les communes s'en désintéressant totalement. Toutes les dépenses nécessitées par la construction du bâtiment scolaire, son entretien, le mobilier, le matériel d'enseignement et le traitement du personnel sont à la charge de la colonie suisse. Ce dernier poste ainsi que celui des pensions de retraite sont pourtant bien modestes : qu'il suffise de rappeler que tout dernièrement il a été fait appel à la Fondation pour la Vieillesse pour l'entretien d'un ancien instituteur d'une de ces écoles. Autrefois, et c'était particulièrement le cas pour les écoles de Naples et des environs, les dons affluaient : la prospérité industrielle des régions où les Suisses s'étaient établis était grande ; maintenant les riches donateurs sont morts, et les dispositions législatives actuelles ont grandement modifié la situation des propriétaires des fabriques, les évinçant même en partie de la direction de leurs propres établissements. Il n'est plus possible aux Suisses d'acquérir à l'étranger les belles situations d'autrefois. Et pourtant, ils n'en restent pas moins profondément attachés à la patrie et sont prêts aux plus grands sacrifices pour le maintien de leurs écoles. Mais cela dépasse leurs forces. En 1930, la collecte du 1^{er} août vint apporter une aide momentanée, mais cet argent, qui fut le bienvenu, est depuis longtemps dépensé.

La situation est particulièrement critique pour l'école de Milan. Si elle ne réussit pas à réunir dans les trois mois une somme d'au moins 1,3 millions de liras (env. 200 mille fr.), son existence même est compromise. Une délégation de la Commission scolaire, accompagnée du Consul général de Bavier, est venue solliciter l'appui des autorités fédérales qui seul pourrait être efficace dans cette action de secours.

Fondée en 1860, l'école compte actuellement 250 élèves et 11 maîtres. Le bâtiment qui l'abrite doit disparaître au cours de l'année,

la transformation du quartier exigeant sa démolition. Il remplissait d'ailleurs fort mal son but : ses locaux trop exigus faisant fi de toutes les règles de l'hygiène et ignorant tout ce qui de très loin pouvait rappeler le confort le plus élémentaire. La construction d'un nouveau bâtiment s'impose donc. Une offre inespérée vient d'être faite à nos compatriotes : la ville de Milan céderait pour 600 mille lires un terrain à bâtir de 3000 m. carrés, le m. compté à 300 l. au lieu des 1200 de sa valeur réelle, c'est un cadeau de près de 2 millions qui est fait par les Italiens. Il y aurait vraiment mauvaise grâce à le refuser. Seulement, il reste le bâtiment à édifier ; la colonie suisse, avec ses 5000 membres, peut faire le sacrifice de 700 mille lires ; 1,3 millions sont encore nécessaires. Ils ne peuvent être trouvés qu'en Suisse. La Suisse ne faillira pas à son devoir. Faute d'argent, le cadeau si aimablement offert par l'Italie doit-il être refusé ? Il y va de notre honneur national : la mère patrie ne peut laisser ses enfants dans l'embarras, le bâtiment d'école de Milan doit se construire.

Les autorités fédérales, tout particulièrement M. le conseiller fédéral Etter, ont assuré la délégation des Suisses de Milan de toute leur bienveillance. Mais il aurait fallu qu'elles lui donnent la certitude d'un appui financier immédiat. Elles ne peuvent le lui refuser : c'est une partie de notre patrimoine qui est en jeu ; nos compatriotes à l'étranger ne peuvent pas être abandonnés à eux-mêmes, car alors pourra-t-on leur faire un grief de renoncer à leur nationalité ? Et puis, dans le cas particulier, la Suisse démocratique peut-elle faire moins que l'Italie totalitaire ? Les Suisses de Milan attendent de nos autorités fédérales le geste qui s'impose.

Cet appel, dû à la plume du Dr Lätt, président de la Commission des Suisses à l'étranger est suivi de 65 signatures, parmi lesquelles nous trouvons celles de 15 chefs d'instruction publique, de conseillers nationaux, de députés aux Etats, ainsi que celles des présidents, des membres des comités de la plupart des Associations d'instituteurs et des rédacteurs de journaux pédagogiques. Les dirigeants de la S. P. R. ont donné les leurs et le Comité se joint à celui du S. L. V. pour recommander chaleureusement nos compatriotes de Milan à la bienveillance des autorités fédérales.

ÉCOLES ITALIENNES A L'ÉTRANGER

L'Italie possède près de 1200 écoles à l'étranger : il s'en trouve dans tous les pays où l'élément italien est en nombre suffisant : dans l'île de Malte, en Tunisie, en Amérique du Sud, en France, en Egypte, en Suisse aussi. Il s'en trouve non seulement dans des centres importants, mais aussi dans des villages les plus éloignés des voies de communication. Le personnel enseignant est choisi spécialement pour remplir une véritable mission. Ces postes sont d'ailleurs particulière-

ment recherchés. Ainsi en juin dernier, sur 447 candidats, 154 subirent un examen, et les 132 qui sortirent vainqueurs sont à la disposition du Ministre de l'Éducation nationale dont ils dépendent, qui les nomme et les paye. Les écoliers fréquentant ces écoles reçoivent gratuitement les fournitures scolaires qui, en Italie, sont à la charge des parents. Ce matériel est de toute première qualité et les manuels sont conçus dans l'esprit italien le plus orthodoxe, célébrant la gloire et la beauté de la mère patrie et du gouvernement qui dirige ses destinées.

Zurich possède la Scuola primaria Italo-Svizzera, logée dans la Casa degli Italiani, nouvellement construite à l'Erismannstrasse 6. En 1933, cette école ne comprenait qu'une classe ; elle en a actuellement 5 de 30 à 35 élèves ; on prévoit l'ouverture d'une sixième, et, suivant les circonstances, d'une septième et même d'une huitième. Le personnel enseignant se compose d'un directeur et de quatre institutrices, dont deux sont pourvues du brevet primaire zurichois. La plupart des élèves sont des Italiens ; il y a quelques Grisons et Tessinois. Comme ils sont disséminés dans la ville, une auto va les chercher à domicile et les ramène le soir ; ils reçoivent le repas de midi à l'école. Seize heures de leçons hebdomadaires sont données en italien, et dix en allemand. La Colonie italienne, avec l'appui du Consulat, paye l'écolage de ses ressortissants ainsi que les soins médicaux et des séjours à la montagne ou à la mer. Une bonne partie de ces enfants sont envoyés à la Colonie de vacances de la Côte ligurienne.

L'Italie n'est pas regardante pour ses ressortissants à l'étranger : elle veut qu'ils lui restent fidèles ; elle y a d'ailleurs tout intérêt.

D'après la Schw. Lehrerzeitung.

CHEZ NOS VOISINS

Berne. — Selon décision prise en assemblée des délégués, le 22 mai dernier, les membres actifs de la Société des Instituteurs bernois s'engagent à verser chacun, au cours de l'exercice 1937-1938, la somme de 5 fr. au Fonds en faveur des instituteurs sans place. Le Comité cantonal est autorisé à prélever 5 fr. de plus en cas de besoin. La direction de l'Instruction publique retiendra cette cotisation supplémentaire sur le traitement du mois d'août.

Cette même assemblée a admis la proposition suivante présentée par le Comité central :

« Etant donné la situation précaire actuelle, aucun sujet de discussion politico-scolaire n'est fixé pour le moment. Le Comité cantonal suivra attentivement toutes les fluctuations concernant les prix et prendra, avec les sections, toutes mesures utiles pour sauvegarder les intérêts économiques du corps enseignant.

Il est recommandé aux sections de discuter dans leur sein la question des valeurs monétaires et le problème des lignes directrices. »

D'après l'Ecole bernoise.

TABLEAUX SCOLAIRES SUISSES

Editeur : Commission intercantonale de la Société suisse des instituteurs pour l'étude des questions scolaires.

Vente : Ernest Ingold et Cie, maison spéciale pour le matériel scolaire, Herzogenbuchsee.

DEUXIÈME SÉRIE

« L'intuition est le point de départ de toute connaissance et la base de tout enseignement. »
PESTALOZZI.

RECOMMANDATIONS :

Il est réjouissant de constater que la deuxième série des Tableaux scolaires suisses ne le cède en rien à la première, tant au point de vue de la présentation artistique que de sa valeur pédagogique. C'est, à l'heure actuelle, un devoir national pour tous les établissements scolaires officiels et privés de vouer une attention toute particulière à une œuvre semblable.

Puisse cette deuxième série trouver toujours et partout de bons amis et de fidèles acheteurs, car, plus que jamais, il importe que nous nous souvenions de nos propres forces intellectuelles.

W. HILFIKER, conseiller d'Etat.

Délégué de la Conférence des Chefs de l'Instruction publique à la Commission de l'Oeuvre des tableaux scolaires suisses.

Les Tableaux scolaires suisses n'ont plus besoin d'une bruyante réclame. Quand, l'an dernier, la 1^{re} série des 8 tableaux a paru, elle a rencontré l'entière approbation aussi bien des artistes que des pédagogues. Cette œuvre suisse a été accueillie avec joie par toute notre population, et c'est là la meilleure recommandation pour la seconde série qui lui fait suite, établie sur le même plan et selon les mêmes préoccupations artistiques.

Nous espérons que la lecture de ce prospectus convaincra chacun que ces tableaux suisses méritent des louanges non seulement par ce qu'ils présentent de beau et de bon. Mais aussi en raison de l'effort désintéressé de tous ceux qui travaillent pour que cette œuvre réussisse et se poursuive.

Puisque l'on parle avec tant d'insistance du développement et du renouvellement de l'esprit suisse, il ne faut précisément pas négliger les artistes suisses, qui, sur l'initiative des pédagogues suisses, ont œuvré pour la jeunesse suisse.

COMMISSION INTERCANTONALE POUR L'ÉTUDE DES QUESTIONS SCOLAIRES

La 2^e série des Tableaux scolaires, comme la 1^{re}, comprend 8 sujets pris dans des domaines différents, selon un plan établi d'avance. Elle sera suivie d'une 3^e qui est en préparation.

Cette année, comme l'année dernière, le jury, composé d'artistes et de pédagogues, eut à choisir entre quelque 50 projets les sujets qui vous sont présentés. Après quelques retouches ou modifications demandées aux auteurs tout d'abord pour des raisons pédagogiques, les motifs choisis seront reproduits par les meilleurs ateliers polygraphiques suisses, et les mieux outillés.

Avec cette série, nos écoles posséderont un matériel didactique intéressant, qui devra être naturellement complété, car si, des 10 groupes prévus dans le plan initial, les ouvrages techniques aujourd'hui offrent 4 tableaux, les animaux dans leur cadre naturel 3, l'homme, le sol, le travail également 3, les styles 2, quelques autres

tels que l'histoire de la civilisation, l'homme et les forces naturelles ne sont représentés que par un tableau ou même par aucun, ainsi la flore alpine ou la maison suisse. Pour ces derniers groupes, aucun des projets présentés n'a pu être retenu par le jury, qui espère être plus heureux pour la 3^e série.

Le système de la vente par abonnement qui a été introduit facilitera grandement la constitution des différents groupes, formant ainsi une riche collection d'œuvres triées sur le volet et classées judicieusement.

L'expérience faite lors de l'établissement de la 1^{re} série a été fort utile pour cette 2^e ; il a été tenu compte des critiques émises et d'heureuses améliorations ont été apportées pour l'utilisation pratique de ces tableaux dans les classes ; les cadres mobiles, en particulier, ont subi certaines transformations qui ne manqueront pas d'être appréciées.

L'entreprise a fort bien débuté et est pleine de promesses ; elle ne demande que l'appui des intéressés, maîtres d'école et autorités scolaires, ce qu'ils ne sauraient refuser à une œuvre suisse dans toute l'acception du terme.

* * *

Instituteurs, autorités scolaires, l'œuvre des Tableaux scolaires suisses fait appel à votre sentiment national. Chaque classe se doit de posséder ce matériel scientifique, éducatif et artistique, fruit d'une intelligente collaboration d'artistes et d'éducateurs : l'art mis au service de l'éducation populaire. Le Département fédéral de l'Intérieur, la Commission fédérale des Beaux-Arts, diverses personnalités pédagogiques ont apporté consciencieusement leur concours, échangé librement leurs idées, fait prévaloir leur point de vue afin que les projets, présentés par les artistes, choisis, corrigés, remaniés, donnent l'œuvre définitive répondant au but cherché.

Quant à son inspiration, sa composition, sa bienfaisance et son coût aussi, ce matériel instructif supporte très avantageusement la comparaison avec celui que l'étranger nous livrait jusqu'à maintenant.

La Maison Ingold et Cie, à Herzogenbuchsee, chargée de la vente, n'a pas hésité à prendre la chose en main et a consacré de gros capitaux pour la mener à bien, parce que cette entreprise lui paraît intéressante et riche d'avenir. Elle a vu tout d'abord une excellente occasion de procurer du travail à de nombreux ouvriers des arts graphiques ; cet argument n'est certes pas sans valeur à côté de ceux que nous avons déjà avancés en faveur de l'œuvre des Tableaux scolaires suisses.

Autorités scolaires, soutenez cette entreprise ; instituteurs, faites dans vos classes une place aux tableaux scolaires suisses.

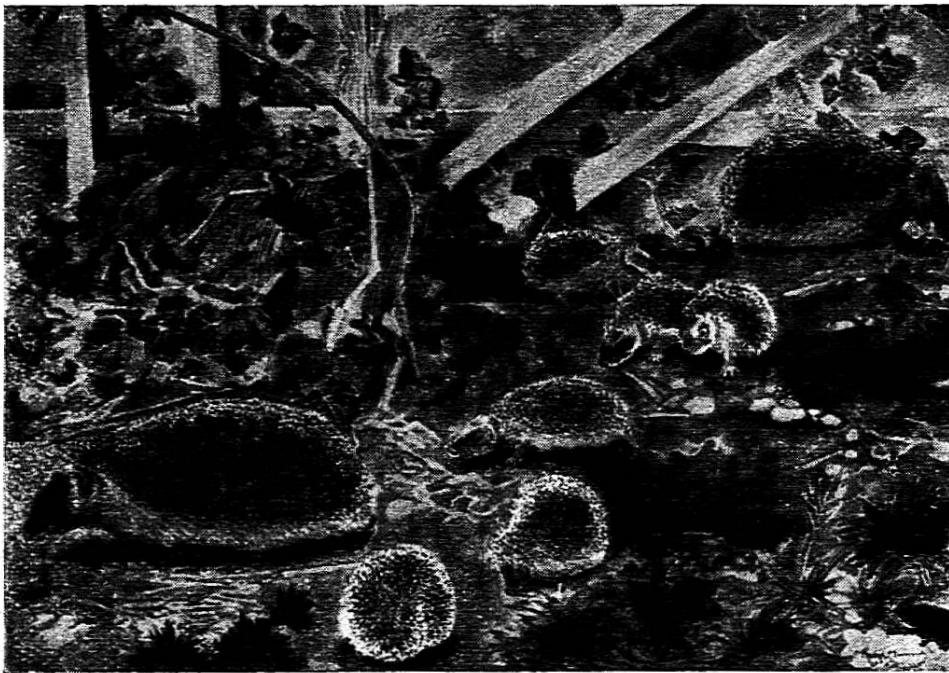
Les 8 tableaux :

Groupe : Animaux dans leur cadre naturel.
Auteur : Robert HAINARD, Confignon-Genève.
 Bourgeois des Bayards, né à Genève en 1906.

Hérissons.

Un bout de clôture, un tas de débris fleurant bon, le vieux jardin : garde-manger idéal pour la famille du hérisson. Petit papa, maman plus grosse, six jeunets agiles, tel est le charmant tableau que nous offre Hainard, l'observateur des animaux, le peintre des

marmottes de la 1^{re} série. Tonalité remarquable de douceur et de fondu, sur laquelle brillent seules d'un éclat plus vif les langues rouges de nos petits « gourmands ».



Groupe : L'homme, le sol, le travail.

Auteur : Aloïs CARIGIET, Zurich.

Bourgeois de Trons, né en 1902.

La montée à l'alpage.

Rien d'un paysage conventionnel : la Commission des Beaux-Arts a classé ce projet au premier rang. Un petit troupeau opère sa montée à l'alpe. Le montagnard et son fils ont fort à faire à maintenir dans le chemin étroit les bêtes turbulentes, avides de liberté,



au milieu des sapins au bois bruni des pâturages supérieurs.

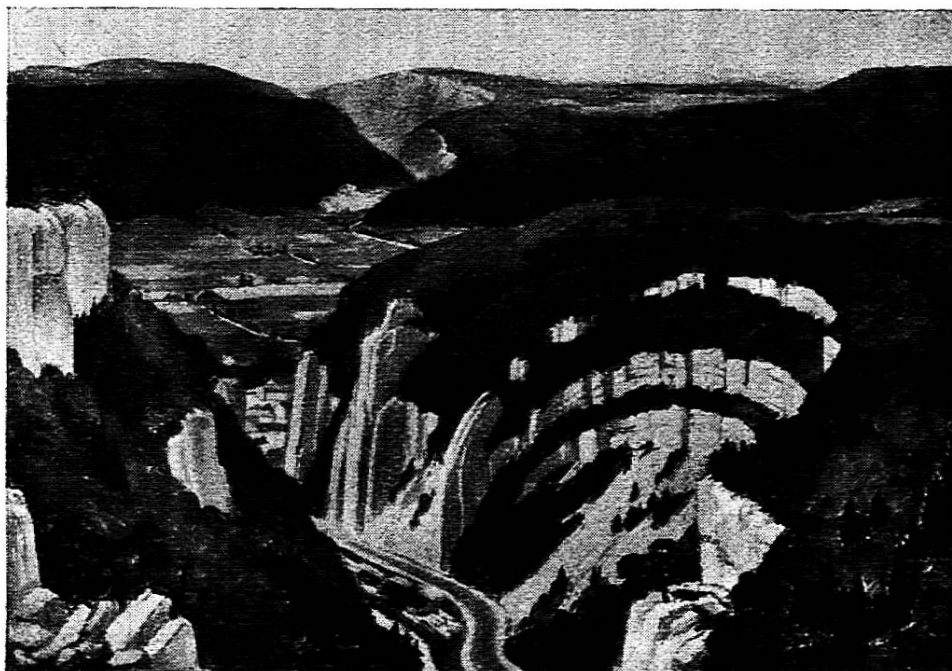
A l'arrière-plan, d'autres troupeaux, un attelage montent péniblement ; enfin, tout en haut, en arrière, nous assistons à un combat de « reines » : le tout dans une ambiance de vérité et de charme alpestre auquel nul Suisse ne reste indifférent.



Groupe : L'homme, le sol, le travail.
Auteur : René MARTIN, Perroy-Rolle.
 Bourgeois de Ste-Croix, né en 1891.

La vendange à Lavaux.

Voici la classique Corniche vaudoise, les vignobles d'Epesses, de Riex, de Grandvaux, du Dézaley et du Treytorrens, ces coteaux réputés, tels que les a formés le labeur acharné de plusieurs siècles.



Le tableau réunit, dans une parfaite unité, le réalisme des travaux de la vigne et la poésie qui se dégage de ce paysage d'une beauté prenante et sereine.

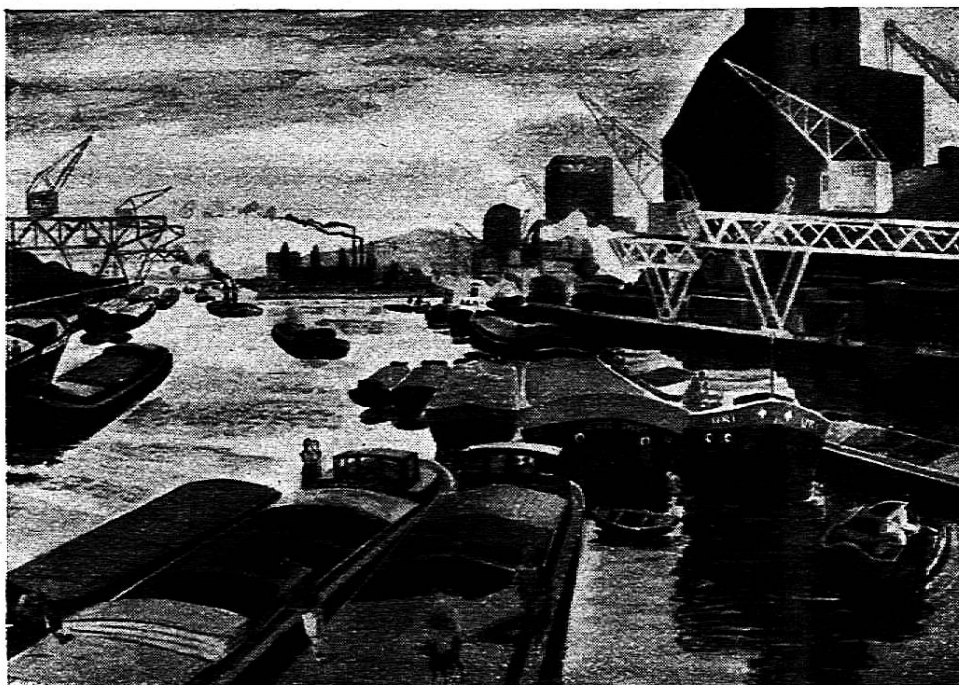
Groupe : Paysages typiques.

Auteur : Charles BIERI, Berne.

Bourgeois de Schangnau (Ct. Berne), né en 1894.

Cluse du Jura.

Au premier plan, les flancs calcaires d'une cluse, au fond de laquelle passent rivière et chemin de fer ; en arrière, la vallée élargie s'étalant entre les collines boisées, tel est le tableau qui témoigne du talent de son auteur pour l'observation scientifique, nous présentant d'une façon saisissante la structure et les particularités géologiques de notre Jura.



Groupe : Industrie et ouvrages techniques.

Auteur : Martin A. CHRIST, Bâle.

Bourgeois de Bâle, né en 1900.

Le port du Rhin à Bâle.

Il sera aisé de commenter ce tableau grâce à la grande variété des détails techniques mettant hautement en relief l'immense importance du port de Bâle pour la Suisse. Sous le double rapport du dessin et de la couleur, l'œuvre est parfaitement réussie et exprime d'une façon vivante l'activité fébrile de ce centre commercial.

Groupe : Industrie et ouvrages techniques.

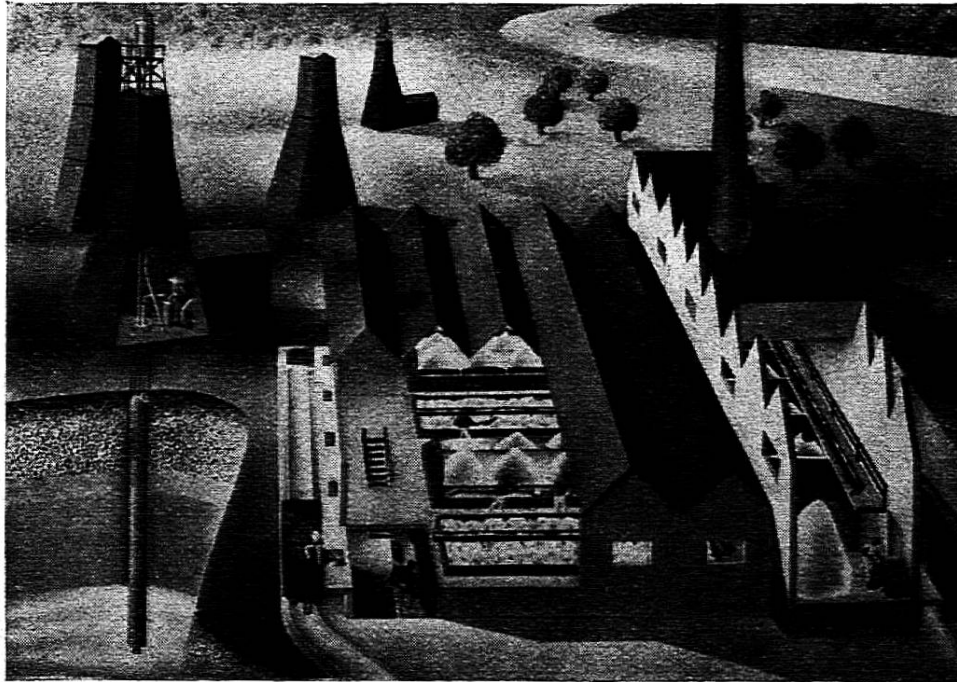
Auteur : Jean ERNI, Lucerne.

Bourgeois de Lucerne, né en 1909.

Saline.

Ce n'est pas chose facile de styler des installations techniques.

Rendre visible d'une façon claire et précise les différentes phases du travail qui s'opère dans une saline, tel est le problème qu'a résolu



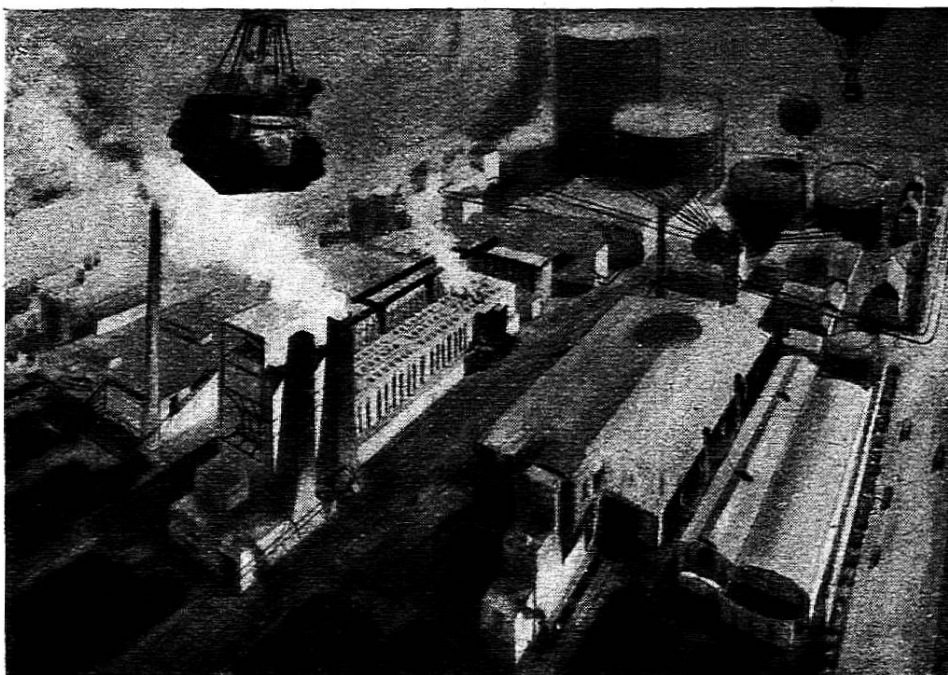
le peintre Erni. Nous suivons le sel dès l'extraction jusqu'à l'épuration, le chargement et l'expédition. La finesse de l'exécution ne le cède en rien à la valeur scientifique de l'étude.

Groupe : Industrie et ouvrages techniques.

*Auteur : Otto BAUMBERGER, Unterengstringen.
Bourgeois de Zurich, né en 1889.*

Usine à gaz de Schlieren-Zurich.

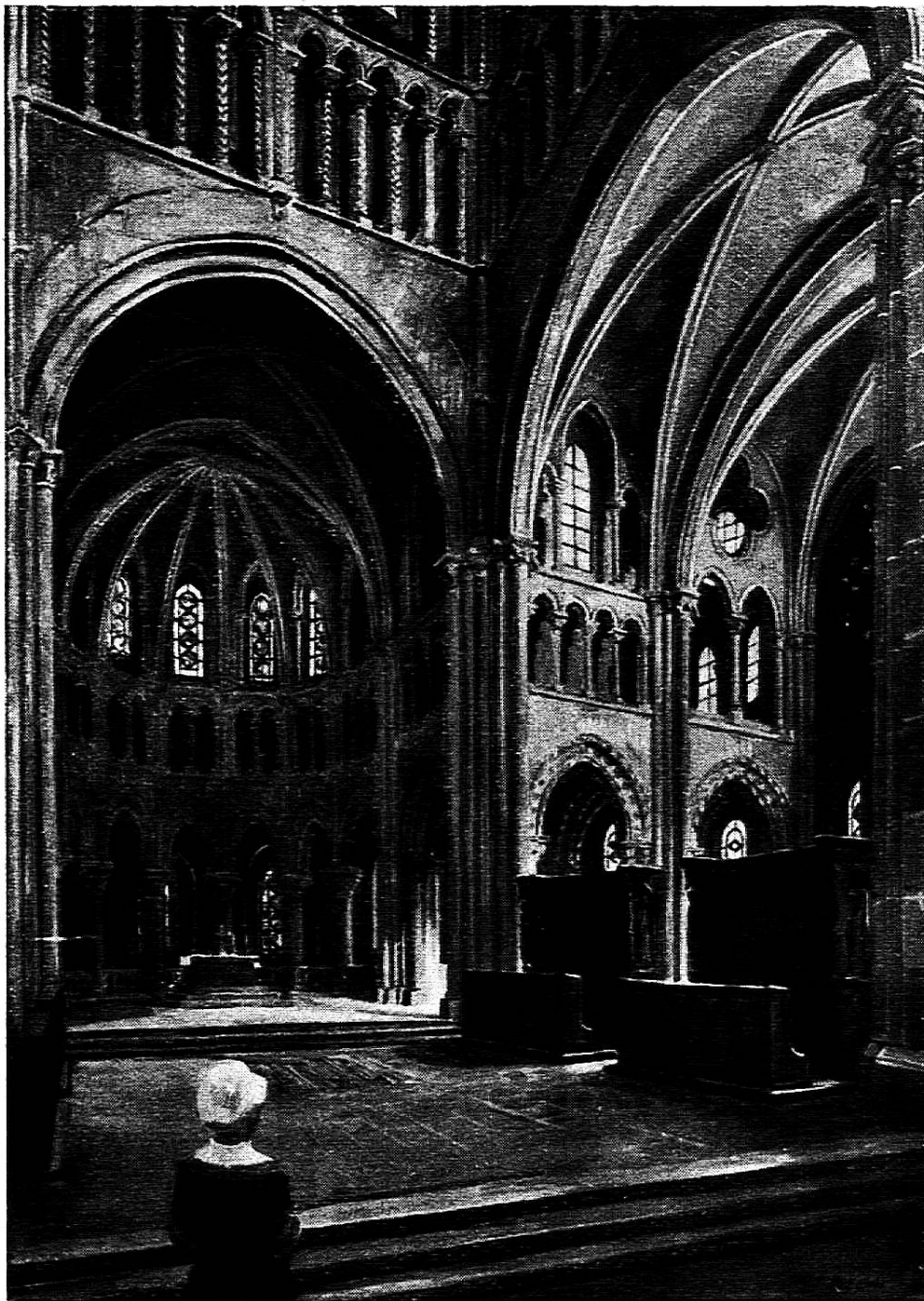
Le peintre nous représente dans tous ses détails le travail tech-



nique dans une usine à gaz. Il n'a pas négligé le côté artistique, bien que son esquisse ait quelque chose de schématique.

Groupe : Architecture.

*Auteur : Charles PETERLI, Wil.
Bourgeois de Wil, né en 1897.*



Le style gothique.

Les bas-côtés et le chœur de la cathédrale de Lausanne ont fourni au peintre Peterli tous les éléments nécessaires pour expliquer les bases de l'art gothique : transformation et éthérisation du plein-cintre par l'élévation des colonnes et de l'ogive. Le pinceau de l'artiste a rendu magnifiquement non seulement les lignes architecturales, mais aussi l'ambiance du sanctuaire dans la lumière inégalement diffusée par les jeux des vitraux.

CONDITIONS DE VENTE		Par abonnement			Hors abonnement	
		Au choix		Prix de toute la collection 8 tabl.	Prix par tableau	Prix de la collection entière 8 tabl.
		Prix par tableau	Commande de			
		4-7	8-15	16 et plus		
Non monté, reproduit sur mi-carton env. 200 gr. m ²		4.—	3.75	3.50	25.—	5.—
Bordé toile avec 2 œillets		5.—	4.75	4.50	33.—	6.—
Collé entièrement sur toile, 2 œillets		7.—	6.75	6.50	49.—	8.—
Collé sur fort carton, 2 œillets		7.—	6.75	6.50	49.—	8.—
Collé sur toile, avec 2 baguettes laquées noires (pour rouler)		9.—	8.75	8.50	65.—	10.—
Commentaire pour chaque série (8 tableaux)		—	—	—	—	1.50

Cadre avec fond carton fort, sans verre, s'adaptant à tous les tableaux ; peut contenir plusieurs tableaux à la fois. S'obtiennent :

- N° 1. Gris clair, profil carré, largeur env. 3,5 cm.
 N° 2. Chêne argent foncé, prof. triang. larg. 4,2 cm.
 (bordure extérieure brun foncé ; bordure intérieure argent)
 N° 3. Or patiné, profil mi-rond
 N° 4. Métal mat, nickelé, 1 cm., bordure discrète

Avec les cadres 1-3, l'image seule est visible, la bordure blanche et le texte sont cachés sous l'onglet.
 Par contre, avec le cadre en métal, N° 4, la bordure blanche est visible.

L'abonnement à fr. 25. — engage le souscripteur à prendre au moins 2 nouvelles séries de 8 tableaux.

Les abonnements à choix peuvent être conclus pour 4 à 7, 8 à 15 ou 16 tableaux et plus par année, et engagent également au moins pour 2 ans. Conditions exigées : il sera commandé au moins 4 tableaux de la nouvelle série ; pour le reste, l'abonné est libre de le choisir dans la nouvelle série ou dans les séries déjà parues.

Remarques concernant les abonnements : Il est prévu qu'une série de 8 tableaux paraîtra chaque année. Les abonnements peuvent être conclus en tout temps.

Chaque abonné a le droit d'obtenir les tableaux des éditions précédentes au prix réduit d'abonnement.

Commission intercantonale pour les questions scolaires.

Ernest Ingold et Cie, matériel d'enseignement, Herzogenbuchsee.

PARTIE PÉDAGOGIQUE

TABLEAUX SCOLAIRES SUISSES

EXPÉDITION AU-DELA DES ALPES (suite)

L'armement des Suisses au temps des guerres d'Italie

Pendant les guerres de l'indépendance, de Morgarten à Naefels, l'arme principale des Confédérés fut la *hallebarde*. D'abord en usage dans les cantons primitifs, et inconnue en dehors de la Confédération, elle constituait une arme redoutable frappant d'estoc et de taille, et les coups terribles qu'elle permettait de porter mettaient en pièces les armures les plus épaisses. Jusqu'au début du XV^e siècle, elle resta l'arme préférée des Suisses et l'exemple de Laupen (1339) et de Sempach (1386) prouva que les armées de chevaliers pesamment cuirassés avaient fait leur temps ; une nouvelle tactique s'impose : l'infanterie manœuvrant en masses serrées et profondes devient la reine des batailles. Les longues guerres de Zurich, au milieu du XV^e siècle, virent les Confédérés porter à leur perfection les évolutions en ordre serré.

Au temps des guerres de l'indépendance appenzelloise paraît une arme nouvelle, la *longue pique*, qui va fonder la réputation des Suisses comme les premiers fantassins d'Europe. La pique des XV et XVI^e siècles mesure de 4,80 à 5,40 m. Dans les guerres de Zurich, une partie des troupes en était armée et la hallebarde sur le point de passer au second rang¹.

Comme la hallebarde, la longue pique rendait vaines les attaques de la cavalerie lourde, revêtue de l'armure complète de plates. La moitié de l'armée environ portait la longue pique lors des guerres de Bourgogne et les assauts de la cavalerie bourguignonne vinrent se briser contre le mur infranchissable que formaient les piquiers. Dans la guerre de Souabe, à la fin du XV^e siècle, le rapport entre les armes de l'infanterie se modifia en faveur de la longue pique ; les hallebardiers ne formaient plus que le tiers du corps de bataille et cette proportion se maintint tout le XVI^e siècle.

Le souvenir des guerres du passé, l'exercice assidu des armes en dehors du service, une bonne éducation militaire, un entraînement constant dans d'innombrables expéditions guerrières, des chefs expérimentés, autant de facteurs qui créèrent chez les Confédérés

¹ D'autres armes d'hast étaient aussi en usage dans quelques cantons : la hache d'armes, ou hache de mort (Mordaxt), et le marteau de Lucerne, sorte de hallebarde, portant, d'un côté de la pointe, un long crochet, et de l'autre, quatre fortes pointes.

Le *morgenstern* ne fut jamais une arme d'ordonnance ; on ne l'employa dans l'armée qu'au 17^e siècle et seulement pour le landsturm.

des unités d'armée homogènes, avec un armement et un équipement uniformes, ce qui, à cette époque, n'existait nulle part ailleurs. C'est pourquoi, pendant un temps très court, les Suisses purent jouer le rôle d'une grande puissance, lors des guerres pour la possession du duché de Milan.

La formation tactique qu'affectionnaient particulièrement les Confédérés, était le carré, qui, au son des tambours et des fifres, s'avavançait au pas, dans un ordre impeccable. Il formait un tout cohérent et cependant mobile. Au fur et à mesure que le tir de l'ennemi creusait des vides dans la masse, les rangs se reformaient; ils tournaient vers l'ennemi les points de fer des piques et formaient le « hérisson ». Les hallebardiers étaient à l'intérieur du carré, encadrés par les piquiers. Lorsque deux carrés ennemis entraient en contact, la victoire appartenait à celui dont la discipline était la plus ferme, et qui ne le laissait pas entamer par la pression et les coups de l'ennemi. Au moment où l'un des carrés commençait à être ébranlé, les hallebardiers, plus légers et plus mobiles se ruaient entre les rangs des piquiers et consumaient la défaite de l'ennemi chancelant. La hallebarde gardait ainsi son ancienne valeur dans les mêlées.

Cette tactique de l'infanterie suisse fut vite imitée; déjà dans la guerre de Souabe, les lansquenets allemands, puis plus tard les Espagnols, les Français et les Italiens utilisèrent la longue pique des Suisses, mais seuls les lansquenets se montrèrent les égaux de leurs maîtres.

Des instructeurs suisses avaient d'ailleurs été appelés dans la plupart des états européens pour initier les troupes à la nouvelle formation: manœuvres du Pont de l'Arche, en Normandie (1480), lanciers espagnols de Ferdinand V, etc.

A part les armes à longue hampe, chaque fantassin était armé d'une épée dont la forme varia beaucoup avec le temps et les besoins.

Au XV^e siècle, l'épée du fantassin ne se distinguait de celle du chevalier que par sa longueur réduite; puis les confédérés créèrent de nouvelles formes, adaptées aux circonstances nouvelles et ces formes s'écartaient complètement des types en usage alors. L'épée à « une main et demie » pouvait être utilisée, soit d'une main, soit des deux; en se développant, elle devint l'épée à deux mains, qui exigeait pour son maniement la force des deux bras; elle prit des dimensions toujours plus considérables qui en firent une arme encombrante, demandant beaucoup de place pour être utile dans un combat. Elle ne fut jamais d'un usage général et dès le début du XVI^e siècle, elle était considérée comme une arme trop spéciale pour être employée couramment.

A côté des épées droites ordinaires, on rencontre aussi une épée « flammée », avec ondulations plus ou moins prononcées.

La dague et le poignard suisses, celle-là plus allongée que celui-ci, et destinés tous deux au combat corps à corps étaient aussi considérés comme des armes caractéristiques des Suisses.

A côté des armes offensives qui viennent d'être énumérées, les guerriers étaient munis d'armes défensives qui devaient les garantir contre les coups et les projectiles. Pendant tout le XIV^e siècle, et même pendant tout le siècle suivant, la principale protection était constituée par la cotte de mailles qu'on portait généralement sur un pourpoint de cuir. A la même époque, la tête était coiffée du bassinnet (XIV^e s.), plus tard, du chapeau de fer, plus commode avec un large bord, (XV^e s.), enfin de la salade (XV et XVI^e s.), munie d'un couvre-nuque allongé et d'une visière.

(A suivre.)

D'après E. A. GESSLER. G. W.

DE L'ÉCOLE A LA VIE

Il y a quelques semaines, nous avons parlé d'un projet de loi soumis aux Chambres fédérales, projet prévoyant un retard dans l'âge d'admission au travail des jeunes gens.

L'Association suisse pour l'orientation professionnelle et la protection des apprentis, favorable à une prolongation de la scolarité, est en train de faire une enquête dans tous les cantons suisses afin de pouvoir intervenir utilement auprès des autorités législatives. Voici du reste le questionnaire qui a été envoyé à un grand nombre de conseillers de profession :

1. Estimez-vous le relèvement de l'âge avantageux au point de vue éducatif ?
2. Considérez-vous ce relèvement comme favorable à la santé des jeunes gens ?
3. Le relèvement facilitera-t-il à votre avis un choix rationnel d'une profession par les jeunes gens ?
4. Pensez-vous que le projet de loi devrait être complété ou amendé ?
5. Peut-on attendre de l'application de la loi un allègement sensible du marché du travail ?

Dans ces questions d'ordre social, plusieurs Etats nous ont devancés. C'est ainsi que la Caroline du Nord (Etats-Unis) a adopté une nouvelle loi sur le travail des enfants, qui est entrée en vigueur le 1^{er} juillet de cette année. L'âge minimum d'admission à tout travail professionnel régulier, à l'atelier ou à l'usine, est fixé à 16 ans. Les enfants de 14 et 15 ans peuvent travailler en dehors des heures de classe, mais pas dans une fabrique.

Espérons que chez nous aussi on relèvera l'âge d'admission à la vie professionnelle et que la scolarité sera prolongée encore. J. S.

L'ÉCOLE D'HUMANITÉ ¹

L'École d'Humanité n'est pas une utopie. Elle existe depuis plus de vingt-cinq ans. Elle en est simplement à sa troisième étape. Au début, elle fut une École nouvelle à la campagne située dans la vaste région boisée de l'Odenwald, mais alors déjà elle passait pour une école internationale, car un cinquième des élèves étaient étrangers. Quoique profondément attachée à la paix, elle survécut à la période où sévit la psychose de la guerre. Le Gouvernement du III^e Reich fit tout pour la retenir. Mais il lui fallait l'air libre pour respirer. Ce fut alors la seconde étape, au bord du Léman. Des liens étroits furent noués avec une petite élite de Genève, avec une large élite suisse de tous les cantons, mais surtout avec les amis de la Société des Nations, fonctionnaires, représentants d'États divers, membres des Institutions internationales groupées autour de la S.d.N.

Lors du discours d'ouverture de l'école genevoise, le 17 avril 1934, le fondateur de l'École d'Humanité, M. Paul Geheeb, disait déjà : « L'Occident et l'Orient viendront s'associer en ce coin de terre ; si nous réussissons, il n'y aura plus ici dans quelques années d'école ou française, ou suisse, ou allemande, ou anglaise, mais une École d'Humanité ».

Nous voici au seuil de la troisième étape. Cette fois-ci, ce sera bien réellement l'École d'Humanité. Avec l'appui d'une de ses plus anciennes collaboratrices, M^{lle} Elisabeth Huguenin, licenciée ès lettres, qui dirigea déjà plusieurs institutions importantes et publia des livres qui sont entre toutes les mains et rendent les plus grands services aux éducateurs, M. Paul Geheeb va pouvoir réaliser le rêve de sa vie. Quel est-il ?

Il faut voir les choses de haut. La technique scolaire ne vaut que par l'esprit qui l'anime. M. Geheeb part de ce principe de Pindare qui est en quelque sorte le mot d'ordre de toute la psychologie moderne et de la pédagogie qui en découle : « Deviens celui que tu es ». Celui que tu es en puissance. Développe ce qu'il y a de meilleur en toi ! Il rappelle souvent le mot de Goethe : « Que nul ne soit semblable à un autre, mais que chacun soit pareil à ce qu'il y a de plus haut ! Comment y parvenir ? Que chacun soit parfait en lui-même ». Ce qui signifie aussi : respect de la vie en ce qu'elle a de plus haut. Citons encore M. Geheeb : « C'est en ayant bien clair devant les yeux cet idéal d'École d'Humanité que nous voulons travailler à façonner notre petit royaume de jeunesse en une communauté hautement humaine pour laquelle toute *vie*, manifestation divine, soit sacrée ; communauté dominée par un profond respect de la personnalité humaine et des créations de la religion, de l'art et de la science, ou mieux, par un grand respect, par une vénération pour ce qui est

¹ Pont Béard près Versoix (Genève).

au delà des choses humaines et de leurs destins, pour le *divin* tel qu'il apparaît partout et toujours dans la nature et dans la vie des hommes ». (*Pour l'Ere nouvelle*, N° 103, p. 298.)

Tel est le but. Le premier moyen, ce seront des groupes nationaux en quelque sorte fédérés. Chaque culture nationale mérite d'être cultivée en elle-même. Elle est liée à une situation géographique, à une vie économique propre, à une forme de gouvernement particulière. Les élèves doivent donc, pour ne pas faire figure de déracinés, recevoir avant tout la culture propre de leur pays d'origine. Mais tout ce qui peut se faire en commun donnera lieu à un travail collectif, en particulier ateliers, menuiserie, tissage, mais aussi laboratoires de sciences naturelles, où le travail par équipes sera en usage. Dès les débuts, trois langues : française, anglaise, allemande, de façon à ce que les rapports soient faciles. Pas de luxe. Le travail de tous pour le bien de tous, « chacun selon ses forces et selon la maturité de son esprit, avec la même responsabilité que ses camarades, au sein d'une communauté où chacun prend sa part des travaux de la maison et de l'extérieur ». Car communauté de vie signifie responsabilité de chacun, « rapport spirituel d'homme à homme ». — « On doit faire revivre la courageuse attitude morale qui veut que l'on n'exige du prochain que ce que l'on exige de soi-même ». (« Esquisse d'une Ecole d'Humanité », *Pour l'Ere nouvelle*, N° 108, p. 147.)

Travail par équipes, système de cours analogues aux cours universitaires où chacun, jeunes gens et jeunes filles, choisit avec le concours de ses maîtres, mais selon ses aptitudes, ses intérêts et le degré où il en est, les leçons qui lui conviendront le mieux, travaux pratiques d'utilité publique, voilà le cadre. Les adultes (une équipe admirable entoure M. Geheeb) sont des hommes et des femmes compétents « remplis d'un amour illimité de l'enfance, ayant la foi absolue de l'origine divine de toute âme humaine, capables de dompter et de conduire l'enfant faible, qui se trompe ou qui résiste, par une confiance hardie et une bonté indéfectible ». (*Loc. cit.*, p. 298.)

Car il ne faut jamais oublier que l'école n'est pas un but en soi. La petite communauté s'ouvre sur la grande. Et là, les responsabilités sont aujourd'hui plus grandes qu'elles ne le furent jamais. Paul Geheeb le dit : « Il faut armer la jeunesse physiquement et intellectuellement du point de vue technique comme du point de vue moral, pour l'exécution des tâches gigantesques des temps présents ». But humain : compréhension réciproque, paix sur la terre et bonne volonté entre les hommes. Telle est la bonne nouvelle de l'Ecole d'Humanité, écho d'une autre Bonne Nouvelle, vieille de vingt siècles. « Les éducateurs travaillent plus lentement que les diplomates, dit P. Geheeb, plus lentement que les marchands de canons ». Mais sans les maîtres d'écoles, le monde n'irait pas loin !

L'École d'Humanité n'est pas une utopie, disions-nous au début de ces lignes. Des milliers — non, je n'exagère pas — des milliers d'éducateurs sont venus voir l'une ou l'autre des étapes parcourues jusqu'ici. Il en est venu du monde entier. Les plus compétentes ont été les plus enthousiastes. Leurs témoignages sont là, écrits. Ils sont émouvants.

Tant qu'il y aura une jeunesse vivante, au sens le plus haut du terme, tant qu'elle trouvera pour la guider des chefs comme Paul Geheeb et ses collaborateurs et collaboratrices, il ne faut pas désespérer de l'humanité.

Ad. FERRIÈRE, *Docteur en sociologie.*

L'ÉCOLE ET LA NATURE

LES SCIENCES NATURELLES A LA MONTAGNE

Le présent article a été écrit — sur le désir de notre cher rédacteur qui pense à tout ! — à l'intention des collègues dévoués qui dirigent des colonies de vacances, et des parents qui font un séjour à la montagne avec leurs enfants.

* * *

Dans leurs multiples randonnées de vacances, les enfants ont une occasion unique d'enrichir leur petit bagage botanique et zoologique. Ils peuvent même rapporter de leur séjour, sans frais et sans grande peine, une foule de documents précieux qui leur rappelleront ensuite les belles heures trop vite passées là-haut.

Que de ravissantes plantes alpines à récolter et à sécher simplement entre des coussins de papier journal qu'on changera chaque jour ! Deux planchettes, une bonne pierre pour presser le tout et au bout de quelques jours, nos fleurettes seront prêtes à être mises en herbier.

Passons rapidement en revue les plantes que nous aurons le plus de chance de rencontrer.

Dans les forêts, on cueille l'astrance, le géranium silvestre, le lis martagon, l'œillet superbe qui embaume, la raiponce en épi, l'adénostyle aux immenses feuilles, les délicieuses pyroles, le maienthème, la renoncule à feuilles d'aconit, les épilobes aux grappes roses, le pigamon à houppe blanche, les valérianes, la grande centaurée bleue, la luzule argentée, le merveilleux polygala faux-buis, la bellidiastre de Micheli, les fougères dentelées.

Plus haut, dans le pâturage, quelle richesse ! Ce sont les deux aconits, les campanules, la grande gentiane jaune et ses charmantes sœurs bleues. C'est l'anémone des Alpes et sa variété soufrée, l'anémone à fleurs de narcisse, l'arnica et le doronic qui lui res-

semble, le myosotis, les digitales, la bartsie au curieux feuillage violet foncé, l'orchis vanillé et l'orchis globuleux, le vérâtre, la renouée bistorte et son bel épi rose, le gnaphale, l'alchémille, les épervières, le trolle superbe.

Près des chalets, aux endroits où l'engrais abonde, le joli compagnon rouge voisine avec l'épinard bon-Henri, l'ortie et l'oseille des Alpes aux feuilles de rhubarbe.

Les dépressions marécageuses fournissent la parnassie, les pédiculaires, l'épipactis, la primevère farineuse et la grassette ; parmi les sphaignes, on rencontrera le curieux droséra à poils rouges.

Enfin, dans les rochers, les éboulis, plus haut encore, vers les sommets, on récolte l'hélianthème, les arabettes, la violette jaune et la pensée des Alpes, la dryade à huit pétales, la linnaire, les saxifrages, l'érine, la globulaire, le lin des Alpes, l'oseille à feuilles en écusson, la joubarbe ou artichaut de montagne, l'aster et bien d'autres encore !

Sans beaucoup de peine, nos jeunes botanistes réuniront une cinquantaine au moins de fleurs alpines et constitueront un petit herbier rempli de merveilleux souvenirs. Les plantes seront ensuite fixées séparément sur des feuilles de papier fort, au moyen de bandelettes gommées et on écrira dans un angle, si possible sur une étiquette, le nom de la fleur, la date et le lieu de la récolte. Si le nom manque, il se trouvera certainement un jour un botaniste complaisant pour donner les indications nécessaires.

Mais l'attention des enfants ne sera pas attirée seulement sur les fleurs : mille autres merveilles du monde végétal méritent d'être signalées.

Voici, par exemple, des mousses sur un bloc de rocher, sur un tronc pourri, sur le toit couvert de bardeaux du vieux chalet. Armons-nous d'une loupe et regardons ! Rien de plus beau que les polytrics aux grandes urnes, les hypnes de la forêt ou les sphaignes des tourbières. Les mousses se prêtent très bien à la mise en herbier : elles se dessèchent facilement et se conservent sans peine. Le plus difficile est de leur donner un nom ! Plus tard, on avisera ; rien n'empêche d'en faire une jolie collection.

Et puis, il y a les lichens auxquels, bien à tort, on ne jette souvent qu'un coup d'œil dédaigneux. Aux vieux sapins pendent les barbes grises de l'usnée, contre les troncs sont fixées les évernies, les parmélias, les cladonies, dans la mousse les peltigères forment de larges plaques verdâtres, sur les rochers sont incrustés les lichens verts, jaunes, bruns, gris qui donnent parfois tant de caractère au paysage.

Si l'on veut collectionner ces végétaux, il est préférable de ne pas les détacher de leur support : on coupera un fragment de branche

ou d'écorce, ou prélèvera un éclat de rocher et les échantillons seront ensuite placés dans de petites boîtes de carton munies d'une étiquette. Une petite collection de lichens est extrêmement jolie et intéressante ; la conservation en est très facile.

Inutile d'insister sur l'importance qu'il y a à faire connaître aux enfants un certain nombre de champignons comestibles ou vénéneux qui poussent à la montagne. Dans ce domaine, il n'est pas question de constituer une collection, car ces cryptogames ne peuvent guère être conservés, mais l'intérêt pratique qui s'attache à ces végétaux est suffisant pour qu'on ne laisse pas échapper une occasion aussi favorable de les étudier. Nous suggérons aux maîtres et aux parents l'idée de faire dessiner et peindre les champignons par les enfants. Exercice utile, charmante occupation pour les jours de pluie !

(A suivre.)

JEAN SIMONET.

LECTURE LITTÉRAIRE LA JUMENT

C'est la rentrée générale des foins ; les granges se bourrent jusqu'aux tuiles faîtières. Les hommes et les femmes se dépêchent, parce que le temps menace et que, si la pluie tombait sur le foin coupé, il perdrait de sa valeur. Tous les chariots roulent ; on charge l'un, tandis que les chevaux ramènent l'autre à la ferme. Il fait déjà nuit que le va-et-vient dure encore.

Une jument mère hennit dans ses brancards. Elle répond au poulain, qui l'appelait et qui a passé la journée au pré sans boire.

Elle sent que c'est la fin, qu'elle va le rejoindre et elle tire du collier comme si elle était seule attelée. Le chariot s'immobilise près du mur de la grange. On dételle, et la jument libre irait d'un trot lourd à la barrière où le poulain tend le nez, si on ne l'arrêtait, parce qu'il faut qu'elle retourne chercher là-bas le dernier chariot.

JULES RENARD (*Histoires naturelles*).

SCIENCE

Un enfant tombe en arrêt devant une merveille d'azur sombre ; il s'exclame, son admiration appelle le monde entier à la rescousse. Une grande personne passe ; c'est une personne informée et qui lit un journal ; elle risque un œil, et, sur un ton à demi scandalisé, à demi soulagé, elle dit : « Eh bien ? Ce n'est qu'un scarabée ! » Ayant ramené la sensation vierge dans le cadre de la nomenclature, ayant fait rentrer l'accident possible dans le déjà vu, elle se tranquillise et s'éloigne.

JEAN-RICHARD BLOCH (*Sur un cargo* : N. R. F.)

COURSES D'ÉCOLES ET DE SOCIÉTÉS

ST-SULPICE

(Vaud) 5 km de Lausanne-
— Ouchy —

Autobus et bateaux

BELLEVUE-TERRASSE

Panorama unique. Eglise historique. Arrangement
pour écoles : 1 soupe, 40 cts ; 1 thé, 20 cts.

Tél. 47.113

J. CHEVALLEY-RÉTORNAZ.

Les Tramways Lausannois

JORAT

accordent des réductions importantes aux
écoles, sociétés et groupes, sur les lignes
de **Montheron** et du **Jorat** (lignes 20,
21, 22, 23). Belles forêts. Vue superbe.
Sites et promenades pittoresques. Rensei-
gnements à la Direction. Téléph. **33.141.**

Collègues

qui cherchez une bonne **pension** pour votre fils aux études,
adressez-vous en toute confiance à famille d'instituteur.
Pension soignée. Vie de famille. Entr'aide aux devoirs.

Piano. Confort. Villa neuve. Vue. Proximité des écoles. Prix modérés.

Ecrire sous chiffre M 28555 L, à Publicitas, Lausanne.

auxilia

Ecole de perfectionnement pour jeunes filles

24, AVENUE DE LA GARE, LAUSANNE

Rentrée des cours : 6 septembre à 14 h. 15

Cours ménagers. Pédagogie. Langues. Culture générale, etc. Préparation de maîtresses
de maison et de gouvernantes d'enfants. Classe d'application. Placement des élèves
assuré. Références. **Prospectus détaillé gratuit.**

Mmes S. Marsens-Cuendet et O. Tripod.

Les

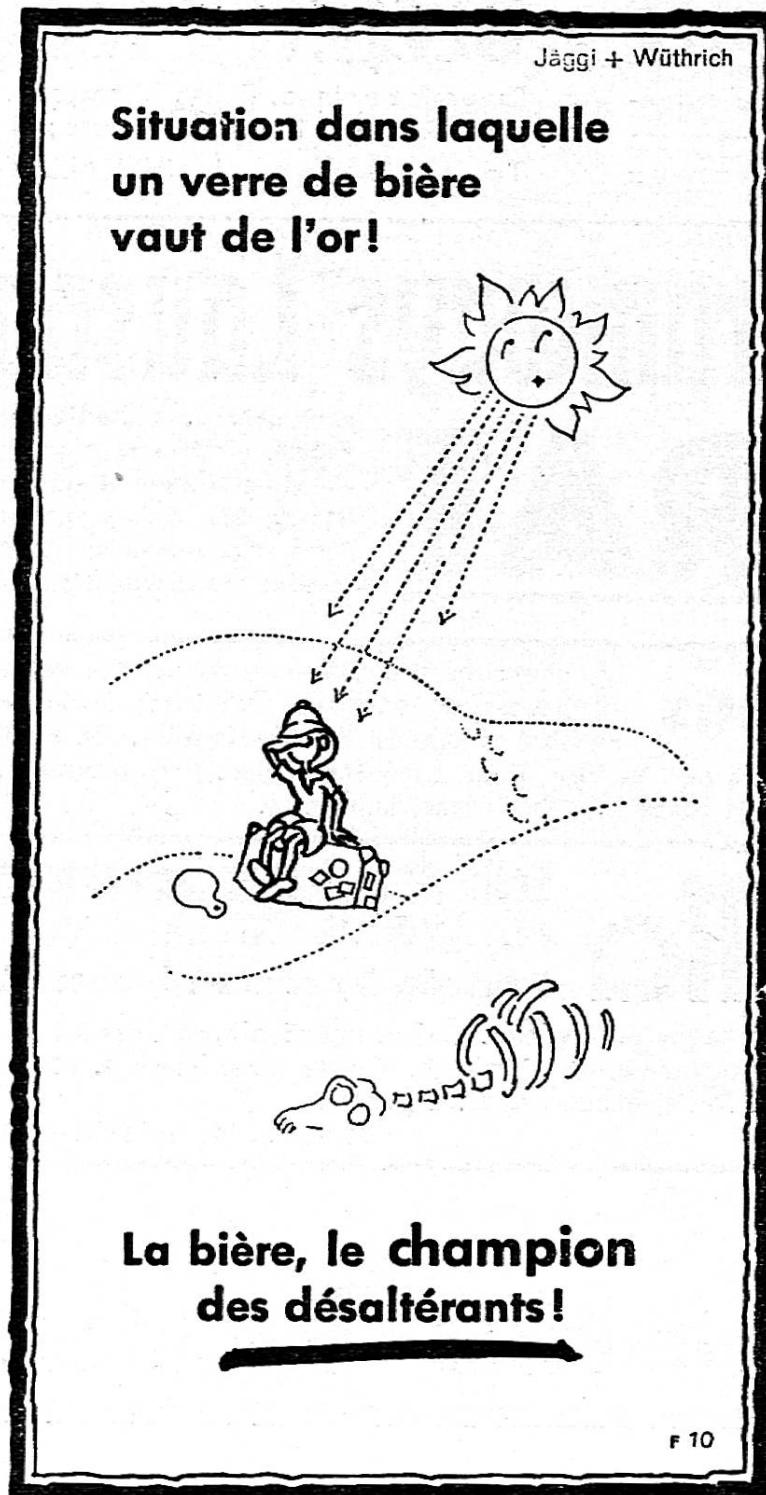
Tél. **33.633**

Imprimeries Réunies S.A.

Lausanne

33, Avenue de la Gare

sont installées avec les tout derniers perfec-
tionnements de la technique moderne et
exécutent avec rapidité et garantie de bien-
facture tous les travaux qui leur sont confiés



DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

ÉDUCATEUR

ET

BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE
DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE
DE LA SUISSE ROMANDE

RÉDACTION :

ÉDUCATEUR	BULLETIN
ALB. RUDHARDT	CH. GREC
GENÈVE, rue des Pénates, 3	VEVEY, rue du Torrent, 21

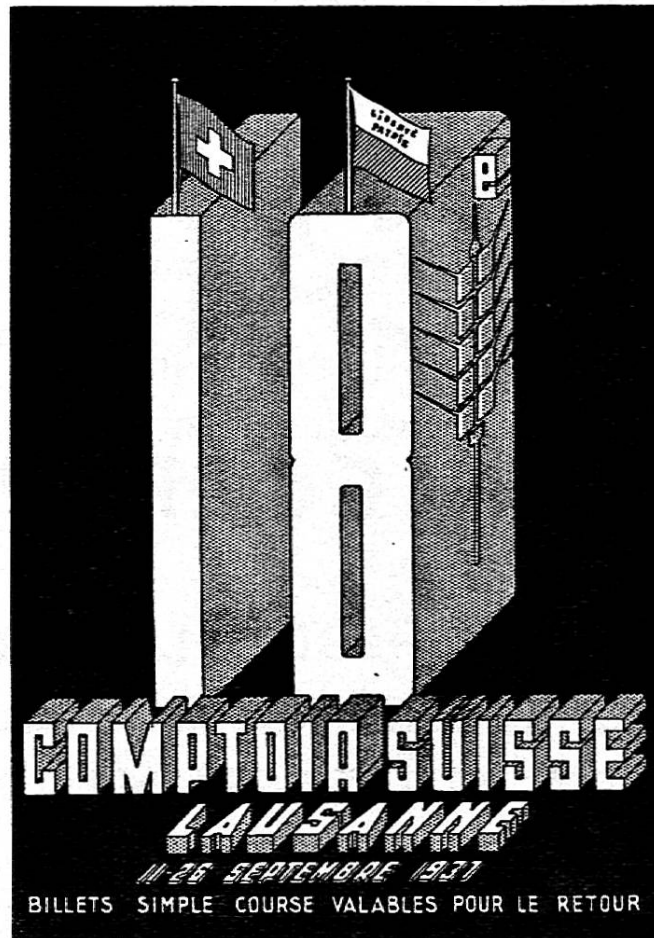
ADMINISTRATION :

IMPRIMERIES RÉUNIES S. A., LAUSANNE, AVENUE DE LA GARE, 33
Téléphone 33.633 — Chèques postaux ll. 6600

ANNONCES : PUBLICITAS S. A., LAUSANNE ET SUCCURSALES

PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL : SUISSE : FR. 8.—, ÉTRANGER : FR. 11.—.

Supplément trimestriel : Bulletin Bibliographique



auxilia

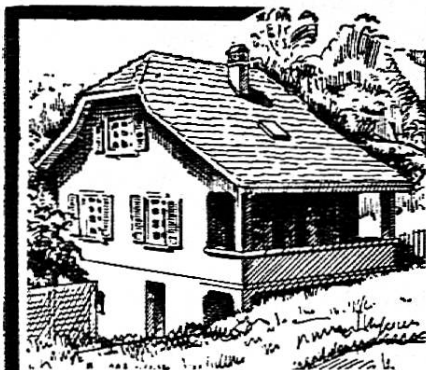
Ecole de perfectionnement pour jeunes filles

24, AVENUE DE LA GARE, LAUSANNE

Rentrée des cours : 6 septembre à 14 h. 15

Cours ménagers. Pédagogie. Langues. Culture générale, etc. Préparation de maîtresses de maison et de gouvernantes d'enfants. Classe d'application. Placement des élèves assuré. Références. **Prospectus détaillé gratuit.**

Mmes S. Marsens-Cuendet et O. Tripod.



"Ma" Maison

Soumettez-nous vos désirs, vos projets. Nous vous documenterons consciencieusement. Très ancienne entreprise, spécialisée dans la construction de maisons familiales (villas, chalets, bungalows) dans toute la Suisse.

Demandez brochure illustrée, qui vous sera envoyée gratuitement.

ETABLISSEMENTS **WINCKLER** FRIBOURG

Boillat

10